



ATELIER DU PROCESSUS DE KIMBERLEY DE HAUT NIVEAU
SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE
DES DIAMANTS BRUTS EN AFRIQUE CENTRALE
Annexe 13

CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS :
Expériences du Cameroun

21 janvier 2021

Présentation par M.BESSALO Willy,
Inspecteur Principal des Douanes, Chef de la Cellule du Contentieux Douanier

INTRODUCTION

- Le Cameroun a signé l'instrument d'adhésion du Cameroun au Processus de Kimberley (PK) en 2003
- Le Cameroun est membre du Processus de Kimberley depuis 2012

INTRODUCTION

- L'adhésion à ce processus, vise à certifier aux consommateurs que les diamants acquis ne sont pas issus des circuits de commercialisation des mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer des conflits visant à déstabiliser des gouvernements légitimes.
- C'est un instrument de contrôle et de classage des circuits de production et de commercialisation des diamants, en vue de la protection des Etats contre l'utilisation de ces minerais.
- C'est un instrument qui permet de vérifier que les diamants sont échangés entre pays ayant les certifications du Processus de Kimberley

INTRODUCTION

- Les contrôles effectués par l'Administration des Douanes sur le territoire national ou aux frontières sont menés dans le cadre de l'exercice de ses missions fiscales, d'assistance aux autres administrations et de contribution à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

ANCRAGE JURIDIQUE DU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS AU CAMEROUN

I- LE CADRE DE COOPERATION INTERNATIONALE

- En 2011, le Processus de Kimberley et l'Organisation Mondiale des Douanes sont convenus de coopérer, au besoin, dans des domaines
- Les domaines concernés par la coopération entre les deux parties sont notamment la formation de fonctionnaires des douanes sur la contrebande de diamants de «conflits» et les questions techniques relevant de l'origine et du Système harmonisé.

ANCRAGE JURIDIQUE DU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS AU CAMEROUN

- **II- LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE COMMUNAUTAIRE ET NATIONAL**
- Le Code des Douanes CEMAC
- Les lois de Finances
- Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier
- L'Ordonnance n°95/250 du 09 décembre 1995 sur le Programme de Sécurisation des Recettes Douanières
- Le Règlement N° 02/18/CEMAC/UMAC/CM portant règlement des changes de la CEMAC

- La Note de Service N°009/MINFI/DGD DU 22 Janvier 2013 fixant la procédure de dédouanement à l'exportation des diamants bruts

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- Les objectifs des contrôles
- La maîtrise des flux de détention et de circulation des diamants bruts sur le territoire national
- La collecte optimale des recettes liées à l'exportation ou à l'importation des diamants dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande de ces produits
- L'appui efficace au contrôle de la certification délivrée par le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley
- L'élaboration de statistiques fiables en matière d'exportation et d'importation des diamants bruts

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- La procédure de dédouanement à l'exportation des diamants bruts
- **L'évaluation en douane :**

La valeur imposable est la valeur d'expertise établie par l'attestation d'évaluation et d'expertise délivrée par le SNPPK.

L'attestation doit indiquer le poids (en carats) et la valeur d'expertise (en dollars) du lot à exporter.
- **La liquidation et le paiement du droit de sortie :**

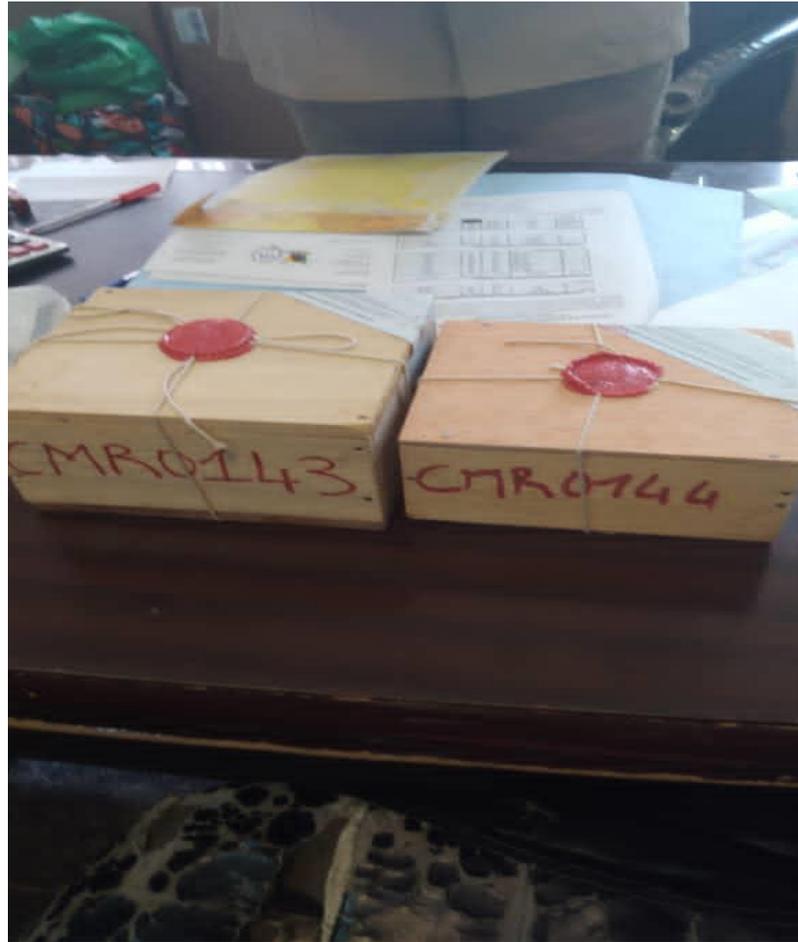
Les opérations d'exportation sont domiciliées dans le Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Yaoundé-Nsimalen et effectuées par la levée d'une déclaration d'exportation en simple sortie auprès d'un commissionnaire en douane agréé, assortie de l'attestation d'évaluation et d'expertise du SNPPK.

Le paiement s'opère en espèces ou par chèque certifié à la Recette des Douanes du BPDHC de Yaoundé-Nsimalen.

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- **La prise en charge des diamants à l'exportation :**
- Après les formalités d'évaluation, le Service procède au scellement et un procès-verbal dressé par le SNPKK avec notamment, la signature Direction Générale des Douanes
- Les pièces exigibles à l'embarquement sont :
 - Le certificat du SNPPK ;
 - La feuille d'exportation tenant lieu de Procès-verbal de scellé ;
 - Une déclaration d'exportation ;
 - Une quittance de paiement des droits et taxes des douanes.
- **En cas de rupture partielle ou totale des scellés, le lot est saisi et notification immédiate est faite au SNPPK**

Exportation des diamants



Diamants en transit au Cameroun



ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- Les contrôles douaniers
- Les contrôles sur le territoire national :
- Articulés autour de la lutte contre le commerce illicite, Ils sont liés au contrôle à la circulation et à la détention des marchandises dans le rayon des douanes (Articles 282 à 292 du Code des Douanes CEMAC)
- Ils sont effectués par l'analyse des risques par rapport aux courants de production et de circulation des produits sur le territoire national, le contrôle des documents justifiant la détention des produits dans le rayon des douanes notamment par des inspections physiques des moyens de transport et des visites domiciliaires..

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- Les contrôles au passage des frontières :
- Ils sont liés à la vérification des déclarations effectuées par les importateurs ou exportateurs de ces produits et aux contrôles de surveillance sur les voyageurs, les bagages, les colis et les moyens de transport franchissant les frontières terrestres, maritimes et aériennes.
- Les moyens utilisés dans ce cadre sont l'exploitation du renseignement douanier, l'analyse des risques basée sur l'analyse comportementale, la provenance et la destination des passagers, le filtrage des passagers et des bagages dans les aéroports et les ports à l'aide d'appareils scanners et de détection spécialement configurés ainsi que les visites physiques

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- La responsabilité en matière douanière
Ils déclinent un régime de responsabilité civile et pénale pour la diversité d'acteurs liés à ces flux de marchandises (détenteurs, propriétaires, transporteurs, déclarants, commissionnaires en douane agréés, **Articles 380 à 388 et 391 du Code des Douanes CEMAC**)
- La répression de la fraude et de la contrebande des diamants en matière douanière

Des sanctions pécuniaires et des peines privatives de libertés peuvent être appliquées en fonction de la nature de l'infraction commise et des moyens mis en œuvre dans la réalisation des infractions (contraventions et délits douaniers, **articles 395 à 426 du Code des Douanes CEMAC**)

Passenger KQ



TRANSPORT PHYSIQUE TRANSFRONTALIER D'ESPECES ET INSTRUMENTS NEGOCIABLES

La lutte contre le blanchiment d'argent provenant du trafic illicite et surtout du diamant de sang:

L'obligation déclarative des devises à la sortie et à l'entrée permet un bon suivi des provenance des fonds et de sa destination éventuelle (règlement des changes CEMAC);

L'obligation de lever une déclaration à l'importation pour toute merchandise, dont la valeur est supérieure à un million et inférieure à 2millions de FCFA.

L'enquête financière permet de voir exactement la provenance et la destination à travers la collaboration avec le GABAC et l'ANIF), afin de réduire les soupçons de financement d'activités illégales.

ACTIVITE DOUANIERE LIEE AU CONTRÔLE DOUANIER DES DIAMANTS BRUTS

- Éléments statistiques :

Période d'évaluation 2016-2021 :

Exportations :

Déclarations en douane de diamants : 11 déclarations en collaboration avec le SNPPK

Déclarations en douane d'or : 80kg, avec un opérateur ayant exporté 49,84kg pour une valeur de FCFA 1020 684 274

Déclaration de monnaie d'argent exportée: 978kg pour FCFA 15 880 000 (par la BEAC)

Saisie :

1 saisie remarquable de diamants en 2017 (21 carats)

3 saisies d'or : 2019 60 kg, 2020, 20 kg, 2021 30 kg

Saisie de devises : importantes saisies de devises, notamment une saisie en provenance de kisangani en RDC pour un million de dollars us